

Information à distribuer à tous les employés
--

Le travail du groupe consultatif est terminé !

L'échelle salariale mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2008 a généré un certain nombre de questionnements, voire d'insatisfactions.

Les employés qui estimaient que leur description de fonction était inadéquate ont pu faire appel au groupe consultatif.

Celui-ci s'est réuni à plusieurs reprises entre le mois de janvier et le mois de mai 2010.

Environ 400 fonctions existent dans les institutions membres de l'ANMEA, représentant 1300 collaborateurs :

- 16 fonctions, concernant une quarantaine de personnes, ont été réexaminées
- Pour 12 fonctions, des items de la description de fonction ont été modifiés
- Pour 7 fonctions, cela a apporté un changement de classe de traitement
- 2 fonctions nécessitent une nouvelle description de fonction

\* \* \* \*

Désormais, le projet de description de fonction continue à vivre, à savoir :

- les changements de titulaires sont enregistrés par le chef de projet dans la base de données
- les nouvelles fonctions sont décrites et validées entre la direction et le chef de projet
- les questionnements peuvent être adressés à la CPPC (Commission paritaire professionnelle cantonale)

Les représentants des Associations professionnelles, des syndicats et les directions se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Merci de votre attention !!

Le 31 août 2010